



Organisation der Arbeitswelt **ALTERNATIVMEDIZIN SCHWEIZ**
Organisation du monde du travail de la **MÉDECINE ALTERNATIVE SUISSE**
Organizzazione del mondo del lavoro della **MEDICINA ALTERNATIVA SVIZZERA**

Profil professionnel

Praticien naturopathe diplômé en (discipline)

Praticienne naturopathe diplômée en (discipline)



Table des matières

Profil succinct	2
1 Domaine d'activité	3
1.1 Titre	3
1.2 Champs d'activité	3
1.3 Clientèle, groupes cibles	3
2 Bases professionnelles	4
2.1 Bases de la médecine alternative	4
2.2 Disciplines	5
3 Exercice de la profession	7
3.1 Domaines de compétence	7
3.2 Profil des compétences	8
3.3 Compétences de base	9
3.4 Compétences d'appoint	10
4 Contribution à la santé et à la société	11
4.1 Contribution à la promotion de la santé	12
4.2 Contribution à la société	12
4.3 Positionnement dans le système de santé	13
4.4 Positionnement dans le système éducatif	14
Sources	14
Annexe : Compétences	15



Profil succinct

<p>1. Domaine d'activité</p>	<p>Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée est un/une spécialiste de la santé qui à l'aide des outils de sa discipline identifie, soulage et soigne des maladies. Il/elle agit sous sa propre responsabilité, conseille, accompagne et soutient, sur la base de concepts de traitement relevant de la médecine alternative, des personnes souffrant de troubles de la santé aigus et chroniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il/elle travaille essentiellement comme indépendant-e dans son propre cabinet ou dans un cabinet commun, - comme employé-e dans une clinique, dans une consultation ambulatoire, un centre de compétences et de réhabilitation, - dans le cadre de programmes d'assistance sanitaire et de prévention d'une entreprise.
<p>2. Bases professionnelles</p>	<p>Les objectifs communs de la médecine alternative sont l'activation et le renforcement de l'autorégulation, le pilotage des processus de guérison menant à un recouvrement naturel de la santé et au renforcement des ressources et compétences en santé des patient-e-s. La médecine alternative se pratique dans le cadre d'une discipline qui constitue en elle-même un système autonome et clos, en conformité avec les bases de la MA.</p>
<p>3. Exercice de la profession</p>	<p>Les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées sont à même de</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître et traiter individuellement les troubles de la santé des patient-e-s sur la base d'un système global de médecine alternative. - établir un diagnostic classique qui garantisse une application efficace des outils thérapeutiques de la médecine alternative et un accompagnement compétent tout au long des différentes phases de la maladie, sans mettre en péril la santé des patient-e-s. - mettre en place des processus communicationnels et relationnels thérapeutiquement efficaces. - mettre en place une prévention globale et durable. - travailler en réseau et en équipe. - utiliser les connaissances et les informations utiles pour la profession. - diriger leur activité de manière entrepreneuriale et en gérer la qualité. - se comporter de manière professionnelle et pour le bien de la profession en respectant les principes déontologiques.
<p>4. Contribution à la santé publique et à la société</p>	<p>Les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées offrent une palette de traitements alternatifs pour traiter des troubles de la santé. Une partie de la population toujours plus large recourt à cette offre, qui contribue à une amélioration durable de la santé, de la responsabilité personnelle et des compétences en santé.</p>



1 Domaine d'activité

1.1 Titre

Praticien naturopathe diplômé en (plus la discipline)

Praticienne naturopathe diplômée en (plus la discipline)

1.2 Champs d'activité

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée travaille avec des patient-e-s essentiellement comme indépendant-e sous sa propre responsabilité ou dans une équipe interdisciplinaire (le cas échéant avec des personnes de référence) dans des consultations individuelles

- dans son propre cabinet,
- dans des cabinets communs.

A l'avenir on escompte une augmentation de l'activité en tant qu'employé du domaine de la santé

- dans des centres médicaux (par ex. réseaux de soins intégrés '*Managed Care*'),
- dans des institutions (cliniques, hôpitaux, consultations ambulatoires, centres de compétences, centres de réhabilitation),
- dans le cadre de programmes d'assistance sanitaire et de prévention des entreprises.

1.3 Clientèle, groupes cibles

Des personnes de tout âge font appel au Praticien naturopathe diplômé, à la Praticienne naturopathe diplômée pour un suivi ou un traitement

- lors de maladies aiguës ou chroniques, lors de troubles de la santé ou de mal-être,
- lors de problèmes somatiques ou psychosomatiques,
- lors de maladies ou de handicaps diagnostiqués par un médecin, mais résistants aux thérapies,
- lors de troubles de la santé récurrents,
- lors de troubles fonctionnels ou de douleurs diffuses, pour lesquels aucun diagnostic médical n'a pu être encore posé,
- en guise de réhabilitation après une maladie, un accident ou une intervention chirurgicale,
- en guise de soins palliatifs lors d'une maladie incurable,
- pour favoriser le développement des petits enfants, des jeunes enfants et des adolescents.

Les prestations du Praticien naturopathe diplômé, de la Praticienne naturopathe diplômée sont utilisées par des personnes qui se différencient dans leurs demandes et leurs attentes. Elles appartiennent essentiellement aux deux groupes de patient-e-s suivants :

- ceux/celles qui font appel à un traitement de médecine alternative **en complément** et parallèlement à un suivi et à une thérapie de médecine conventionnelle,

ou

- ceux/celles qui font appel à un traitement selon la médecine alternative comme **alternative** à un traitement et à un suivi de médecine conventionnelle. Ils/elles escomptent un **examen de santé et un traitement global selon la médecine alternative** y compris un diagnostic classique qui garantisse une application efficace des outils disponibles sans mettre la santé en péril. Ils/elles attendent de plus une prise en charge qui, en cas de situations médicales graves ou nettement hors compétence, leur garantisse d'être adressé-e-s sans tarder vers des spécialistes de la médecine conventionnelle.



2 Bases professionnelles

2.1 Bases de la médecine alternative¹

L'activité du Praticien naturopathe diplômé, de la Praticienne naturopathe diplômée repose sur la compréhension des fondamentaux ci-dessous. Cette compréhension met en évidence que l'approche et le travail selon la médecine alternative privilégient, mais pas de manière exclusive, les processus de guérison (au sens de la salutogenèse).

La représentation de l'être humain se fonde sur les aspects suivants :

- *Unité du corps, du mental et de l'esprit* : l'être humain est considéré comme un ensemble et traité comme tel. Un modèle bio-psycho-social constitue le cadre auquel s'oriente l'action thérapeutique. Il inclut la faculté d'auto-développement de l'être humain.
- *Unicité et Individualité* : chaque être humain est unique dans sa personnalité et son organisme. Par conséquent l'événement maladie et la manière de le vivre sont toujours individuels.
- *Etre humain et environnement* : l'être humain fait partie de la nature. Il est enchâssé dans un environnement social et écologique. Il influence continuellement ce dernier qui l'influence à son tour. La médecine alternative tient compte comme il se doit de ces interactions, de ces influences et de ces liens.

La compréhension de la santé et de la maladie signifie...

- *Autorégulation* : la médecine alternative met l'accent sur les processus de régulation autonomes et actifs qui ordonnent et dirigent les capacités de guérison et d'adaptation de l'être humain.
- *Individualité et subjectivité* : la médecine alternative s'oriente aux aspects individuels du/de la patient-e et à l'historique individuel de leur maladie.
- *Hétérostase/salutogenèse* : la vie humaine se déroule dans une tension entre choix de vie et adaptation. La santé et la maladie ne sont pas des états statiques, mais des processus évolutifs et dynamiques, qui s'entremêlent de manière fluide au sens d'un continuum. L'action de la médecine alternative ne vise pas à rétablir l'état antérieur à la maladie, mais au mieux entend contribuer à une amélioration.

La compréhension des processus thérapeutiques signifie...

- *Système global* : la conception propre à chaque discipline constitue la base de l'ensemble des processus de travail et de réflexion. Conception qui, au sens d'un système global de médecine alternative, définit les procédures pour une anamnèse individuelle, un diagnostic nuancé et des mesures thérapeutiques.
- *Renforcement des processus d'autorégulation* : en médecine alternative l'effort thérapeutique vise à renforcer et à étayer le pouvoir de régulation individuel des patient-e-s et à soutenir les processus de guérison impliqués.
- *Accent sur les ressources* : la médecine alternative stimule et soutient les capacités et les possibilités présentes chez le/la patient-e qui préservent la santé et favorisent la guérison.
- *Entièreté* : chaque être humain exprime sa souffrance par des symptômes physiques, psycho-spirituels et sociaux individuels. Cette expression individuelle, prise dans son ensemble, constitue la base et la référence pour un diagnostic et une thérapie dans l'une des disciplines de médecine alternative. Le traitement de l'individu dans son entièreté avec les fonctions de guérison autonomes est central et constitue le point fort des traitements de la médecine alternative.
- *Durabilité et prévention* : un traitement de médecine alternative ne se limite pas à chercher à rétablir la santé, mais cherche aussi à harmoniser et à renforcer l'organisme dans

¹ Extrait de « Bases de la médecine alternative 110826 »



son ensemble. Les maladies traitées avec succès sont autant d'expériences à différents niveaux qui contribuent à rendre la santé plus stable dans le futur.

- *Processus relationnel* : la thérapie est aussi toujours une rencontre entre des individus qui s'influencent mutuellement. Cette rencontre donne naissance à des résonances et à des interactions à différents niveaux. Dans la médecine alternative, l'influence positive du processus thérapeutique est favorisée par la création consciente de ces interactions.

2.2 Disciplines

La profession du Praticien naturopathe diplômé, de la Praticienne naturopathe diplômée regroupe actuellement quatre disciplines :

- Médecine ayurvédique,
- Homéopathie,
- Médecine traditionnelle chinoise (MTC),
- Médecine naturelle traditionnelle européenne (MTE).

Chacune de ces disciplines constitue un système global et autonome de médecine alternative. Le profil professionnel se différencie par conséquent dans l'exercice de la pratique spécifique à la discipline, selon les compétences du domaine de compétences A « Compétences en médecine alternative » (cf. 3.1).

Médecine ayurvédique

Ayurveda - la science de la longue vie - est un enseignement de médecine originaire de l'Asie du sud, vieux de plusieurs millénaires.

Dans l'Ayurveda, l'harmonie intérieure et l'équilibre de toutes les forces qui résident dans le corps contribuent à une vie riche et saine. Le jeu harmonieux des principes bioénergétiques (Vata, Pitta, Kapha) est stimulé et participe ainsi au bien-être et permet de surmonter les maladies. L'utilisation pratique de l'Ayurveda favorise une évolution saine et équilibrée de tous les aspects de la vie, afin que guérison et prévention puissent se faire. Cela inclut aussi la spiritualité comme préalable essentiel à une guérison complète.

L'établissement du diagnostic sur une base holistique débouche sur de nombreuses approches de traitement ayurvédiques :

phytothérapie, thérapies de désintoxication et de purification, régulation du régime alimentaire, massages thérapeutiques et traitements manuels, harmonisation.

Contrairement à la thérapie ayurvédique (dans le cadre du profil professionnel TC), dans la médecine ayurvédique un diagnostic médical ayurvédique complet est posé (diagnostic du pouls compris), des remèdes ayurvédiques sont prescrits et des méthodes de traitement invasives sont appliquées. De plus il n'existe aucune restriction de traitement pour les maladies fonctionnelles. Les traitements externes sont en revanche souvent délégués aux thérapeutes complémentaires qui pratiquent la thérapie ayurvédique.

Homéopathie

L'homéopathie est une méthode curative autonome, un système clos, holistique. Pratiquée depuis plus de 200 ans, elle utilise des remèdes selon des règles bien établies.

Les piliers de l'homéopathie sont « la force vitale comme origine du principe de vie », « la loi des semblables », « l'essai des remèdes sur des personnes en bonne santé » et « la dynamisation des substances homéopathiques ».

La loi des semblables est l'une des caractéristiques de l'homéopathie. Cette loi affirme qu'une maladie doit être traitée avec une substance capable de produire chez un individu en bonne santé des symptômes semblables à ceux que présente un individu malade. L'homéopathie détermine l'état de santé du patient conformément à ses propres principes par une anamnèse exhaustive, en te-



nant compte des résultats pathologiques. Elle traite les patient-e-s avec des substances homéopathiques dynamisées d'origine végétale, animale ou minérale.

Médecine traditionnelle chinoise MTC

Créée il y a 2300 ans, elle s'est développée continuellement.

Les concepts fondamentaux principaux de la médecine chinoise sont la théorie du yin-yang, la théorie des cinq mouvements et celle des trois trésors JING (essence), QI (énergie) et SHEN (esprit). Dans la MTC les schémas de maladie ou de disharmonie du patient sont reconnus et différenciés à partir de ces principes fondamentaux. On ne soigne par conséquent pas des maladies mais toujours des schémas de disharmonie individuels.

On compte au nombre des méthodes thérapeutique de MTC l'acupuncture et la moxibustion qui influencent de manière ciblée des fonctions du corps à partir de points spécifiques de sa surface, la thérapie avec des remèdes contenant des substances végétales, animales et minérales, la diététique, l'alimentation selon les « 5 éléments », le massage Tui et le Qi Gong qui ont tous deux pour objectif l'harmonisation du flux Qi.

Médecine naturelle traditionnelle européenne MTE

Médecine naturelle traditionnelle européenne (MTE) est le terme générique pour désigner un système curatif empirique naturel qui s'est constitué au cours des derniers 2500 ans.

Son concept théorique repose sur la pathologie des humeurs du monde grec. « Les quatre éléments » étaient (et sont) compris comme les phases dynamiques des processus d'un tout – le holon - qui englobe à la fois l'être humain et son environnement vivant. C'est de là que s'est développée la pathologie des humeurs qui les considère comme des principes actifs qui, selon le mélange et le degré de « pureté », conduisent à la santé (eucrasie) ou au déséquilibre (dyscrasie).

Des disciplines plus récentes de la MTE sont issues de la médecine populaire, par ex. Hildegard von Bingen, Paracelsus, Sebastian Kneipp, Johan Schroth, Wilhelm Heinrich Schüßler ou Alfred Pischinger. Actuellement les concepts et les méthodes de la MTE sont analysés au niveau de leur efficacité et de leur cohérence tant du point de vue des sciences de la nature que des sciences humaines.

L'objectif de toutes les interventions MTE est finalement de faire retrouver à l'être humain dans son ensemble ses capacités d'adaptation et de régulation. La « diététique », en tant que conseil dans « l'art de gérer sa vie » revêt par conséquent une grande importance. Elle doit, dans la mesure du possible, éliminer les habitudes nocives qui favorisent la maladie et améliorer l'hygiène de vie.

Les procédures thérapeutiques recourent avant tout à des moyens « naturels » et aux thérapies physiques, régimes alimentaires, thérapies basées sur le mouvement, thérapies dites de désintoxication et diverses thérapies manuelles. La phytothérapie sous différentes formes de préparation et d'application est un pilier thérapeutique central.

Aux outils thérapeutiques traditionnels viennent s'ajouter des thérapies modernes qui font appel à la technologie : thérapie par information biophysique (biorésonance), thérapies bioénergétiques, thérapie par champs magnétiques.



3 Exercice de la profession

3.1 Domaines de compétence

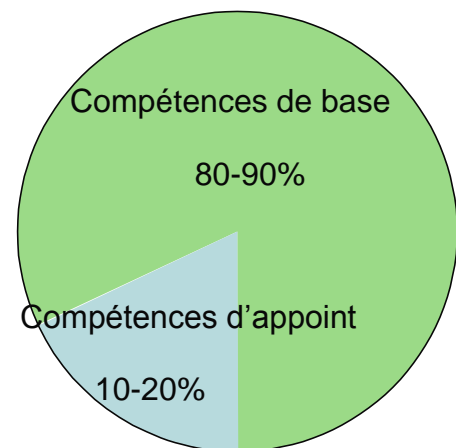
Les domaines de compétence désignent et décrivent les principaux champs d'activité, tâches et rôles du Praticien naturopathe diplômé, de la Praticienne naturopathe diplômée qui sont pertinents tant pour l'exercice de la profession que pour la formation et son contrôle. Pris dans leur ensemble ils donnent une image complète et bien définie des contextes de travail, des compétences et des responsabilités. Ils forment un tout cohérent et logique.

Les domaines de compétence sont...

- A. Agir selon la médecine alternative
- B. Construire des relations pertinentes pour la thérapie
- C. Développer et promouvoir la santé
- D. Apprendre et enseigner
- E. Se comporter en professionnel
- F. Constituer un réseau et travailler en équipe
- G. Diriger et gérer.

Les domaines A et B constituent les compétences de base. Ils se réfèrent à l'activité thérapeutique principale dans le cadre du système de médecine alternative choisi. Ils reflètent l'activité principale d'un Praticien naturopathe diplômé, d'une Praticienne naturopathe diplômée.

Les domaines de C à G décrivent les compétences d'appoint d'un Praticien naturopathe diplômé, d'une Praticienne naturopathe diplômée qui s'occupe de patient-e-s, pour l'essentiel de manière indépendante, qui se perfectionne régulièrement tant au plan professionnel que personnel, qui dispose d'un bon réseau dans le système de la santé et qui contribue à la santé de la population.



Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée est à même d'intégrer les compétences de l'ensemble des domaines de compétence dans son activité professionnelle.



3.2 Profil des compétences

		Compétences professionnelles		
		1	2	3
Domaines de compétence	A	Elabore des processus thérapeutiques à l'aide d'un système global de médecine alternative	Suit les patient-e-s dans les différentes phases de la maladie selon les principes de la médecine alternative	Renforce les ressources des patient-e-s et consolide leur compétence en santé
	B	Construire des relations pertinentes pour la thérapie	Construit des relations avec des spécialistes pour garantir le pilotage des patient-e-s selon les principes de la médecine alternative	
Compétences de base	C	Développer et promouvoir la santé	Veille à sa santé et à son équilibre	S'engage pour la santé publique
	D	Apprendre et enseigner	Se perfectionne au plan professionnel	Se perfectionne au plan personnel
	E	Se comporter en professionnel	Agit selon les principes de l'éthique professionnelle et représente la profession	
	F	Constituer un réseau et travailler en équipe	Travaille dans une équipe en tant que spécialiste	Se constitue un réseau professionnel
	G	Diriger et gérer	Dirige et gère son cabinet	Assure et développe la qualité de son travail
		Compétences d'appoint		
				Se procure, évalue et exploite les informations, les transmet à des tiers



3.3 Compétences de base

A. Agir selon la médecine alternative

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée est un/une spécialiste de la santé, qui, en se basant sur un système de médecine alternative, traite, conseille, accompagne et soutient des individus souffrant de troubles de la santé. Pour cela il/elle évalue autant que possible l'état de santé des patient-e-s au plan médical.

A1 Elabore des processus thérapeutiques à l'aide d'un système global de médecine alternative	Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée travaille sur la base d'un système global et développé en médecine alternative pour soigner ou atténuer des maladies et renforcer la santé. Il/elle pose des diagnostics individuels. Il/elle prend les mesures thérapeutiques pour enclencher et diriger les processus de guérison.
A2 Suit les patients dans les différentes phases de la maladie en accord avec les principes de la médecine alternative	Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée pose un diagnostic selon la médecine conventionnelle et s'assure que les outils thérapeutiques de la médecine alternative peuvent être mis en œuvre de manière efficace sans mettre la santé en péril. Il/elle traite des patients aussi bien pour des maladies aiguës que chroniques, les suit et les accompagne tout au long des différentes phases de la maladie et de la santé. Il/elle évalue le cas soumis aussi du point de vue de ses compétences et attributions et adresse les patient-e-s à des médecins et à d'autres spécialistes pour d'autres investigations, thérapies ou mesures.
A3 Renforce les ressources des patients et consolide leur compétence en santé	Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée travaille avec les aptitudes, les ressources et les stratégies individuelles des patient-e-s. En plus du renforcement des ressources obtenu par la thérapie en médecine alternative, il/elle consolide la compétence en santé des patient-e-s. Il/elle les conseille de manière holistique sur les questions de santé. Il/elle améliore leur comportement en ce qui concerne la santé et s'engage pour la salutogenèse et la prévention des maladies.

B. Construire des relations pertinentes pour la thérapie

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée construit sa relation avec les patient-e-s et leurs personnes de référence privées ou professionnelles. Il/elle utilise ses compétences relationnelles comme base pour le travail en médecine alternative et pour les processus de communication et de coopération qui se rapportent aux patient-e-s. Il/elle sait que de bonnes relations constituent une part essentielle du succès de la thérapie.

B1 Construit des relations avec les patient-e-s et les personnes de référence en fonction du cas	Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée favorise et soutient le travail thérapeutique et le suivi des patient-e-s par une communication et une relation adéquates.
---	--



<p>B2</p> <p>Construit des relations avec des spécialistes pour garantir le pilotage des patient-e-s selon les principes de la médecine alternative</p>	<p>Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée travaille efficacement avec des collègues, des spécialistes de la santé et d'autres groupes professionnels pour un suivi, un conseil et des soins optimaux. Il/elle coordonne et met en place, selon l'accord passé avec les patient-e-s, des mesures externes et les accompagne comme il se doit. Il/elle les soutient et défend leurs intérêts de façon appropriée.</p>
---	--

3.4 Compétences d'appoint

C. Développer et promouvoir la santé

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée met, aussi par souci de ses responsabilités, son savoir et sa réflexion au service du rétablissement, du maintien et de la prévention de la santé des patient-e-s et de la population. Il/elle est à même de préserver et de favoriser sa propre santé.

<p>C1</p> <p>Veille à sa santé et à son équilibre</p>	<p>Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée est conscient-e des défis particuliers de sa profession et sait en gérer le poids. Il/elle sait reconnaître les indices de stress physique et mental et agit en conséquence.</p>
<p>C2</p> <p>S'engage pour la santé publique</p>	<p>Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée s'engage pour la promotion de la santé publique. Il/elle met en place ses propres activités ou apporte son soutien à des activités existantes, afin de promouvoir la santé grâce à son point de vue professionnel spécifique.</p>

D. Apprendre et enseigner

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée ne cesse d'acquérir des connaissances solides pour élargir son savoir et ses aptitudes. Il/elle est capable de se procurer des informations de sa propre initiative, de les évaluer et de les transmettre de manière adéquate dans le cadre de son travail.

<p>D1</p> <p>Se perfectionne au plan professionnel</p>	<p>Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée travaille selon l'état actuel des connaissances de la profession. Il/elle réfléchit à son activité professionnelle, élargit en permanence ses connaissances, affine sa dextérité et ajuste son comportement.</p>
<p>D2</p> <p>Se perfectionne au plan personnel</p>	<p>Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée se penche sur l'état de son développement personnel. Il/elle le structure continuellement en adéquation avec son activité professionnelle.</p>
<p>D3</p> <p>Se procure, évalue, exploite les informations et transmet les connaissances</p>	<p>Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée se procure de manière autonome et ciblée les informations utiles se rapportant à son travail. Il/elle les évalue et les utilise pour son activité. Il/elle transmet ses connaissances et ses expériences professionnelles aux patient-e-s et au public de manière appropriée.</p>



E. Se comporter en professionnel

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée est un/une professionnel-le qui affiche un comportement professionnel dans son activité thérapeutique, dans son environnement professionnel et son positionnement éthique.

E1 Agit selon les principes de l'éthique professionnelle et représente la profession	Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée est tenu-e de respecter les principes éthiques de la profession dans son activité. Il/elle en respecte le cadre juridique. Il/elle travaille avec compétence et respecte ses limites professionnelles et personnelles. Il/elle contribue à une image positive de la profession auprès du public.
---	--

F. Constituer un réseau et travailler en équipe

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée dispose d'un bon réseau dans le milieu de la santé. Il/elle participe à des groupes de travail, à des projets et à des réseaux de manière constructive. Il/elle se distingue par sa capacité à faire équipe et par un comportement responsable dans les groupes qui travaillent à la promotion des soins en santé.

F1 Travaille dans une équipe en tant que spécialiste	Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée peut travailler dans des cabinets communs, dans des équipes interdisciplinaires, dans des projets et des réseaux des systèmes de la santé, de l'éducation et du social.
F2 Se constitue un réseau professionnel	Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée se constitue un réseau interdisciplinaire. Il/elle coopère avec d'autres spécialistes et organisations de la profession ou d'autres groupes professionnels et soigne ses contacts professionnels.

G. Diriger et gérer

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée dirige son cabinet de façon entrepreneuriale. Il/elle gère les ressources à sa disposition et veille à ce que la qualité de son travail soit irréprochable pour le bien et la sécurité des patient-e-s.

G1 Dirige et gère son cabinet	Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée dirige son cabinet selon des principes entrepreneuriaux. Il/elle en assure le fonctionnement et l'administration. Il/elle documente son activité thérapeutique. Il/elle agence son cabinet et en entretient l'infrastructure.
G2 Assure et développe la qualité de son travail	Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée veille régulièrement à la qualité de son activité professionnelle et prend les mesures pour en assurer et en améliorer la qualité de manière ciblée.



4 Contribution à la santé et à la société

4.1 Contribution à la promotion de la santé

- **Approche thérapeutique holistique** : Les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées étudient et traitent les troubles de la santé avec un système holistique, qui met consciemment la relation avec le patient au centre et qui tient compte de façon raisonnable des interdépendances individuelles entre le corps, le mental, l'esprit et l'environnement.
- **Prévention et durabilité** : l'offre de prestations des Praticiens naturopathes diplômés, des Praticiennes naturopathes diplômées favorise l'autorégulation et le potentiel d'autoguérison des patient-e-s, renforce leurs fonctionnements et ressources, encourage leur prise de conscience en matière de santé et la responsabilité personnelle. Les thérapies appliquées associées à une meilleure compétence en santé ont ainsi des effets durables et également préventifs.
- **Larges groupes cibles** : les malades avec des troubles d'origine diverse peuvent être traités et suivis en complément ou alternativement à la médecine conventionnelle, avec des méthodes ayant peu d'effets secondaires, avantageuses et utilisant un minimum d'appareils.
- **Élargissement de l'offre thérapeutique** : avec leurs approches diagnostiques et thérapeutiques les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées élargissent la palette des soins de la population. Les traitements de médecine alternative sont très souvent utilisés comme dernier recours pour les maladies résistantes aux thérapies ou chroniques.
- **Soulagement des médecins de famille** : les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées fonctionnent également en tant que premier recours. Ils/elles contribuent, par leur fonction de suivi et de conseil relevant de la médecine alternative et par leur collaboration, à décharger les médecins de famille. Ces fonctions comprennent les processus de décision pour un traitement de médecine alternative ou de médecine conventionnelle, de nouvelles approches selon les principes de la médecine alternative, spécialement en cas de résistance aux thérapies, un renforcement de l'autonomie des patient-e-s assortie d'une amélioration de la compétence en santé et une forte pondération de tous les aspects prophylactiques.

4.2 Contribution à la société

- **Couverture des besoins** : l'offre de prestations des Praticiens naturopathes diplômés, des Praticiennes naturopathes diplômées constitue une part importante des soins de santé pour de larges couches de la population. Cet apport est une contribution indispensable et judicieuse au système de santé suisse.
- **Compétences professionnelles et sécurité des patients** : la réglementation de la profession par un diplôme fédéral garantit une bonne compétence tant professionnelle que technique des Praticiens naturopathes diplômés, des Praticiennes naturopathes diplômées. Elle standardise les soins apportés à la population avec des prestations de grande qualité et garantit une protection sérieuse de la santé des patient-e-s.
- **Économique** : les prestations des Praticiens naturopathes diplômés, des Praticiennes naturopathes diplômées sont exclusivement prises en charge par l'assurance complémentaire ou à titre privé et ne grèvent donc pas l'assurance obligatoire (assurance de base).
- **Liberté du choix de la thérapie** : l'offre complémentaire de soins de la médecine alternative permet une plus grande liberté dans le choix de la thérapie et assure une base plus large au système de santé par une nouvelle conception de celle-ci.



- **Préservation et développement des traditions et de la culture** : les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées protègent et conservent les cultures de la médecine traditionnelle et les savoirs curatifs. Parallèlement ils les développent à la lumière des nouvelles connaissances.
- **Application des lois simplifiée** : la réglementation de la profession par un diplôme fédéral simplifié et améliore l'application des lois fédérales et cantonales.

4.3 Positionnement dans le système de santé

- La profession du Praticien naturopathe diplômé, de la Praticienne naturopathe diplômée EPS est une profession reconnue au plan fédéral, qui joue, dans le système de santé, un rôle fiable et complémentaire à l'offre de prestations actuelle.
- **Reconnaissance** : les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées, qui exercent une profession reconnue du domaine de la santé, constitueront une partie fiable du futur système de santé.
- **Premier recours et clientèle** : pour les patient-e-s, les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées fonctionnent, certes dans une mesure limitée, comme premier recours. Par leurs fonctions de conseil et de suivi relevant de la médecine alternative et par leur collaboration, ils/elles peuvent aussi contribuer à décharger les médecins de famille.
- **Réseaux** : les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées travailleront à l'avenir davantage dans des réseaux de soins en santé et seront amené-e-s à collaborer avec d'autres spécialistes du domaine.
- **Champs d'activité** : leur positionnement diffère selon le champ d'activité (services ambulatoires, cliniques, centres HMO, cabinets individuels ou centres de réhabilitation).
- **Niveau de formation** : les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées sont des professionnels travaillant sous leur propre responsabilité, dont la profession comporte une composante entrepreneuriale. Ils/elles travaillent dans des situations complexes et exigeantes, raison pour laquelle la formation, sanctionnée par un examen professionnel supérieur EPS, est de niveau tertiaire B.
- **Coûts** : les prestations des Praticiens naturopathes diplômés, des Praticiennes naturopathes diplômées sont prises en charge par l'assurance complémentaire ou sont payées par les patients eux-mêmes.

Liens avec les professions de la médecine conventionnelle

- **Collaboration** : les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées utilisent les possibilités de collaboration et les synergies de leur réseau dans la santé pour le bien des patient-e-s. Ils/elles tiennent compte, dans leurs propres évaluations et décisions selon la médecine alternative, des résultats pertinents des investigations (analyses de laboratoire, diagnostics, etc.), des considérations et des mesures de la médecine conventionnelles, de la collaboration avec les médecins et de leurs propositions de soin.
- **Autonomie** : les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées analysent et traitent des troubles de la santé à l'aide de systèmes thérapeutiques autonomes et holistiques. Lors de la pose du diagnostic, ces systèmes prennent en considération des facteurs de constitution, des aspects et des symptômes individuels, et comprennent des méthodes de traitement qui se fondent sur ces facteurs, aspects et symptômes.
- **Alternative** : dans leur travail les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées focalisent leur attention et l'activité thérapeutique sur les interdépendances globales entre le corps, le mental, l'esprit et l'environnement des patients.



L'accent principal porte donc sur le potentiel individuel des patient-e-s au plan de l'autoprotection et de la salutogenèse. Cette perspective avec ses processus relationnels spécifiques, couplée à la durabilité induite par un renforcement des capacités d'autoguérison, constitue une véritable alternative aux soins en santé habituels.

- **Limites** : les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées tiennent compte des limites de leur travail, de leurs efforts thérapeutiques et de leurs compétences en fonction de la complexité et de la gravité du cas. Ils/elles prennent en considération un pilotage de cas par la médecine conventionnelle et ses conséquences. Ils/elles soutiennent un tel pilotage et adressent naturellement et sans tarder à des médecins ou autres spécialistes appropriés les patient-e-s qui ont besoin ou souhaitent des examens et des thérapies plus poussés.

Liens avec la thérapie complémentaire et l'art-thérapie

- **Système holistique** : les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées travaillent dans des disciplines qui constituent des systèmes de médecine alternative globaux autonomes, qui comprennent des concepts diagnostiques et thérapeutiques interdépendants, et qui possèdent de longues traditions et un savoir empirique. En plus des interventions thérapeutiques directes, l'attention porte aussi sur la gestion du mode de vie au sens large.
- **Large éventail d'effets** : les disciplines de la médecine alternative ont une large variété d'effets. Les thérapies ont des effets directs sur différentes parties de l'organisme. Elles peuvent donc être appliquées avec succès aussi bien à des troubles touchant l'ensemble de l'organisme qu'à des systèmes d'organes ou à des organes isolés.
- **Premier recours** : les Praticiens naturopathes diplômés, les Praticiennes naturopathes diplômées sont aussi le premier recours pour les patients. Ils/elles peuvent poser un diagnostic médical de travail et aussi traiter et suivre avec leurs outils thérapeutiques de manière efficace non seulement les maladies chroniques, mais aussi intervenir dans des situations aiguës.
- **Méthodes de thérapies invasives** : les disciplines en médecine alternative comportent aussi des processus utilisant diverses techniques blessant la peau, et peuvent être classées parmi les méthodes invasives.
- **Thérapies basées sur des remèdes** : l'ensemble des disciplines en médecine alternative utilise des remèdes de la médecine complémentaire.

4.4 Positionnement dans le système éducatif

Un examen professionnel supérieur (EPS) est prévu comme filière qualifiante pour l'obtention du diplôme fédéral.

Sources

ADP : Bedarfsnachweis nichtärztliche Komplementär- und Alternativmedizin.

ADP : Bases de la médecine alternative.



Annexe : Compétences

A. Agir selon la médecine alternative

A1

Elabore des processus thérapeutiques à l'aide d'un système global de médecine alternative

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée travaille sur la base d'un système global et développé en médecine alternative pour soigner ou atténuer des maladies et renforcer la santé. Il/elle pose des diagnostics individuels. Il/elle prend les mesures thérapeutiques pour enclencher et diriger les processus de guérison.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- prépare et effectue une anamnèse individuelle. Collecte activement, en y associant les patient-e-s et éventuellement leurs personnes de référence, des informations complètes à l'aide des instruments de diagnostic de médecine alternative : examens corporels, questionnaires et observations. Relève au cours de son anamnèse des informations sur tous les aspects somatiques et psychosociaux pertinents pour la médecine alternative.
- analyse, interprète et classe régulièrement les résultats du point de vue de la médecine alternative. Documente les résultats comme il se doit. Pose un diagnostic individuel selon le système global et en déduit les objectifs et les démarches thérapeutiques appropriés. Développe et planifie, en y associant les patient-e-s, les étapes de la thérapie.
- applique, sur la base du système global appris, des mesures thérapeutiques pour déclencher et gérer des processus de guérison et consolider la santé. Effectue le traitement avec l'accord du patient en l'informant comme il se doit. Vérifie régulièrement si le plan thérapeutique retenu est toujours actuel. Effectue les différentes étapes du traitement dans les règles de l'art, en toute sécurité et en ménageant les ressources. Applique des procédures thérapeutiques adéquates et utilise des remèdes de la médecine complémentaire en vente libre (médicaments OTC)² ou en prescrit en indiquant la posologie.
- vérifie si les informations collectées sont complètes, pertinentes et significatives. Est toujours attentif aux changements de l'état de santé des patient-e-s. Évalue le genre et le mode des changements du point de vue de l'efficacité et de l'efficience par rapport aux objectifs de la thérapie. Adapte et modifie les mesures thérapeutiques en conséquence.

A2

Suit les patients dans les différentes phases de la maladie en accord avec les principes de la médecine alternative

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée pose un diagnostic selon la médecine conventionnelle et s'assure que les outils thérapeutiques de la médecine alternative peuvent être mis en œuvre de manière efficace sans mettre la santé en péril. Il/elle traite des patients aussi bien pour des maladies aiguës que chroniques, les suit et les accompagne tout au long des différentes phases de la maladie et de la santé. Il/elle évalue le cas soumis aussi du point de vue de ses compétences et attributions et adresse les patient-e-s à des médecins et à d'autres spécialistes pour d'autres investigations, thérapies ou mesures.

² Médicaments non soumis à ordonnance selon la loi sur les produits thérapeutiques (LPTTh)



Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- recense des informations pertinentes sur l'état de santé et la maladie des patient-e-s et s'informe sur leur suivi médical du moment.
- procède à une première évaluation médicale en intégrant les informations cliniques et toutes les autres informations médicales et les diagnostics disponibles. Détermine si la situation est aiguë ou chronique, médicalement stable ou instable et intègre ces éléments dans son diagnostic de travail. Vérifie si le cas est de sa compétence, en pensant à ses propres limites et à celles de ses compétences en médecine alternative compte tenu de la complexité et de la gravité du cas. Reconnaît les indications pour des urgences psychiques ou physiques en développement ou déjà installées. Évalue le besoin en soins du moment et décide quels processus doivent être mis en place de manière autonome et ceux qui doivent l'être en collaboration avec des médecins ou d'autres spécialistes ou ceux qui doivent être entièrement confiés à ces derniers.
- étaye au besoin ses propres évaluations en appliquant les méthodes d'investigation appropriées. Prend les mesures de médecine alternative qui conviennent pour un traitement aigu. Reconnaît les indications pour des examens médicaux plus poussés et les demande ou dirige les patients vers d'autres spécialistes. Suit et accompagne les patient-e-s seul-e ou en collaboration avec d'autres professionnels de la médecine tout au long des différents stades et développements de leur maladie et guérison. Agit de manière idoine en cas d'urgence ou lorsqu'une péjoration grave se dessine et prend les dispositions nécessaires.
- contrôle régulièrement les effets des mesures prises à ce jour sur l'état général des patient-e-s. Indique comme il se doit aux patient-e-s les conséquences que cela a pour les mesures thérapeutiques, les objectifs de la thérapie, les pronostics et les risques. Évalue la pertinence des soins qu'il/elle propose.

A3

Renforce les ressources des patients et consolide leur compétence en santé

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée travaille avec les aptitudes, les ressources et les stratégies individuelles des patient-e-s. En plus du renforcement des ressources obtenu par la thérapie en médecine alternative il/elle consolide la compétence en santé des patient-e-s. Il/elle les conseille de manière holistique sur les questions de santé. Il/elle améliore leur comportement en ce qui concerne la santé et s'engage pour la salutogenèse et la prévention des maladies.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- échange avec les patient-e-s des points de vue sur les aspects de leur mode de vie qui ont un rapport avec la maladie et détecte les liens entre leur maladie et leur façon de vivre. Se renseigne de manière ciblée sur les possibilités et les ressources des patient-e-s dans l'optique de la salutogenèse et de la prévention des maladies.
- estime la pertinence des informations disponibles sur l'apparition de la maladie ou le développement de la maladie. Présente de manière claire les liens possibles entre mode de vie et certains aspects de la maladie. Inclut des informations pertinentes dans les objectifs de la thérapie et les mesures thérapeutiques de médecine alternative. Définit le besoin en information pour le suivi ultérieur.
- définit avec les patient-e-s des mesures pour l'amélioration du comportement relatif à la santé (diététique globale) et à la prophylaxie.
- contrôle l'application et les effets des mesures prises d'un commun accord et des conseils donnés.



B. Construire des relations pertinentes pour la thérapie

B1

Construit des relations avec les patient-e-s et les personnes de référence en fonction du cas

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée favorise et soutient le travail thérapeutique et le suivi des patient-e-s par une communication et une relation adéquates.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- appréhende les patient-e-s sous tous les plans au cours de l'anamnèse. Explique le rôle des personnes de référence (famille, environnement professionnel et social) en tenant compte d'aspects comme l'autonomie et la responsabilité.
- comprend les aspects communicationnels et relationnels qui surgissent au cours du travail et les circonstances, les attitudes et les besoins sous-jacents. S'adapte en conséquence pour communiquer de manière systématique et appropriée à la situation.
- établit une relation respectueuse, ouverte et génératrice de confiance. Utilise le langage et le style de communication comme outil thérapeutique. Intègre les exigences d'ordre général et spécifiques à la discipline, pour garantir l'efficacité des processus de communication nécessaires et pertinents. Implique les personnes de référence en fonction du cas, les instruit et permet ainsi un suivi et une observation au quotidien adéquats.
- examine et repense en permanence les aspects communicationnels et relationnels et agit de façon constructive en cas de conflits.

B2

Construit des relations avec des spécialistes pour garantir le pilotage des patients

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée travaille efficacement avec des collègues, des spécialistes de la santé et d'autres groupes professionnels pour un suivi, un conseil et des soins optimaux. Il/elle coordonne et met en place, selon l'accord passé avec les patient-e-s, des mesures externes et les accompagne comme il se doit. Il/elle les soutient et défend leurs intérêts de façon appropriée.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- cherche à connaître les attentes et les désirs des patient-e-s en ce qui concerne le suivi, le conseil et le pilotage du cas. Demande si nécessaire, avec l'accord des patients, des informations et un deuxième avis à d'autres spécialistes.
- planifie avec les patients des mesures thérapeutiques ou prophylactiques plus pointues. Fait des propositions sensées et veille à l'autonomie et à la sécurité maximales des patient-e-s. Respecte les limites de sa compétence et évalue de manière réaliste les compétences et les possibilités externes.
- travaille en fonction du cas avec des médecins ou d'autres spécialistes des domaines de la santé, de l'éducation, du social et des assurances. Coordonne et organise les mesures externes qui sont nécessaires lors de la reprise du pilotage de patient-e-s selon les principes de la médecine alternative. Echange, avec l'accord des patient-e-s et en respectant le secret professionnel, des informations utiles en employant une terminologie idoine. Rédige des rapports en jargon compréhensible pour les autres spécialistes/services de la santé. Défend, dans le cadre de son mandat thérapeutique, les intérêts des patient-e-s face à la parenté, à d'autres groupes professionnels, institutions et autorités.



- repère les situations conflictuelles ou les conflits d'intérêts, analyse son rôle et l'appréhende de manière objective et constructive. Utilise les feedback pertinents des patient-e-s, des médecins et des autres spécialistes, des personnes de références et d'autres personnes impliquées se rapportant au cas pour optimiser le suivi et la thérapie.

C. Développer et promouvoir la santé

C1

Veille à sa santé et à son équilibre

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée est conscient-e des défis particuliers de sa profession et sait en gérer le poids. Il/elle sait reconnaître les indices de stress physique et mental et agit en conséquence.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- est attentif-ive à sa manière de travailler et à l'état qui en découle. Reconnaît les indices de surmenage physique, spirituel et mental ainsi que de surcharge de travail.
- met en place des mesures sensées pour renforcer ses ressources physiques, émotionnelles, mentales et sociales.
- traduit dans la pratique les étapes prévues et organise son travail en conséquence. Utilise ses connaissances en médecine alternative pour renforcer ses propres forces et le cas échéant demande de l'aide.
- vérifie les effets des stratégies arrêtées sous l'angle de la performance et du bien-être et les adapte aux circonstances.

C2

S'engage pour la santé publique

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée s'engage pour la promotion de la santé publique. Il/elle met en place ses propres activités ou apporte son soutien à des activités existantes, afin de promouvoir la santé grâce à son point de vue professionnel spécifique.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée en médecine alternative

- se renseigne sur les concepts adéquats et les offres de promotion de la santé disponibles dans son rayon d'action et pertinentes pour les intérêts de la profession.
- élabore des concepts pour défendre efficacement auprès du public les intérêts et les préoccupations de la profession.
- réalise ses propres actions et campagnes pour la promotion de la santé en participant à des groupes de projet de l'association professionnelle ou des groupements régionaux, en y apportant son expérience, ses idées et ses souhaits.
- contrôle le coût, le succès et l'effet des actions réalisées destinées à la promotion de la santé et exploite les enseignements tirés.



D. Apprendre et enseigner

D1

Se perfectionne au plan professionnel

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée travaille selon l'état actuel des connaissances de la profession. Il/elle réfléchit à son activité professionnelle, élargit en permanence ses connaissances, affine sa dextérité et ajuste son comportement.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- évalue ses points forts et ses potentiels de développement au plan professionnel. Se renseigne sur les derniers développements et résultats de la recherche dans son domaine d'activité. Capte l'évolution des exigences. Évalue sa documentation des cas et demande des feedback à ses patients.
- fixe des objectifs d'apprentissage et des stratégies appropriés. Se renseigne sur les offres de formation continue.
- met à jour et approfondit ses compétences en médecine alternative : formations continues, congrès, supervisions, littérature spécialisée, échanges avec des collègues. Évalue les informations pertinentes pour sa profession et sa pratique. Met concrètement en pratique les connaissances, les aptitudes et les comportements nouvellement acquis.
- évalue les nouvelles expériences lors de leur transfert dans son travail quotidien. Effectue les adaptations que les objectifs et les stratégies demandent.

D2

Se perfectionne au plan personnel

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée se penche sur l'état de son développement personnel. Il/elle le structure continuellement en adéquation avec son activité professionnelle.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- évalue l'état de son développement personnel et professionnel. Reconnaît ses points forts et ses points faibles ainsi que ses désirs et potentiels de développement. S'informe sur les offres de cours de développement personnel et sur les possibilités de développement professionnel offertes dans le cadre de sa discipline et de la médecine alternative.
- élabore et planifie ce qu'il y aurait lieu d'entreprendre.
- élargit son potentiel et renforce ses compétences personnelles, ressources et comportements.
- fait le point et adapte, le cas échéant, son programme de développement personnel.

D3

Se procure, évalue, exploite les informations et transmet les connaissances

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée se procure de manière autonome et ciblée les informations utiles se rapportant à son travail. Les évalue et les utilise pour son activité. Il/elle transmet ses connaissances et ses expériences professionnelles aux patient-e-s et au public de manière appropriée.



Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- reconnaît les situations qui demandent des informations particulières, établit les priorités et revoit le problème. Détermine le besoin d'informations et les conditions à respecter pour leur transfert à des tiers.
- pense aux aspects pertinents pour le thème et fait appel à différentes sources et médias pour se procurer des informations de manière ciblée. Planifie l'utilisation judicieuse des outils de communications courants. Prépare et structure les informations à transmettre en fonction du groupe cible.
- recourt pour ses recherches à son réseau et utilise judicieusement les outils de communication et d'information. Analyse, traite et évalue les données et les applique à la situation. Transmet et explique de manière claire et efficace les informations. Aide les destinataires à les capter et à les comprendre. Donne si nécessaire un feedback constructif.
- apprécie la qualité des informations, les évalue, détecte les lacunes et les comble. Recherche activement un feedback et adapte ses stratégies de communication des informations.

E. Se comporter en professionnel

E1

Agit selon les principes de l'éthique professionnelle et représente la profession

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée est tenu-e de respecter les principes éthiques de la profession dans son activité. Il/elle en respecte le cadre juridique. Il/elle travaille avec compétence et respecte ses limites professionnelles et personnelles. Il/elle contribue à une image positive de la profession auprès du public.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- s'oriente aux principes éthiques et aux compétences de sa profession et connaît ses propres limites d'action. S'informe sur les conditions-cadre juridiques, les intérêts et les problèmes de son activité thérapeutique ainsi que leur perception par le public.
- reconnaît et évalue les situations complexes mettant en cause l'éthique et planifie une action et une communication appropriées. Tient compte des aspects juridiques dans la planification de son travail. Évalue le poids des processus et des problèmes de la politique professionnelle sous l'angle de sa propre activité.
- travaille avec compétence, efficacité et de manière rentable dans le cadre des compétences acquises et selon les standards de la médecine alternative. Agit en respectant le cadre juridique, les accords conclus et les obligations contractées. Respecte les limites professionnelles et personnelles et tient compte de manière adéquate et plausible des différents types de responsabilité vis-à-vis des patient-e-s, des personnes de référence, de la profession et du système de la santé. Informe le public correctement et concrètement sur ses prestations. S'engage selon ses possibilités pour les intérêts de la profession.
- se penche régulièrement sur sa propre attitude et sur son travail ou son engagement et l'adapte aux nécessités et conditions. Fait éventuellement appel à la supervision.



F. Constituer un réseau et travailler en équipe

F1 Travaille dans une équipe en tant que spécialiste

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée peut travailler dans des cabinets communs, dans des équipes interdisciplinaires, dans des projets et des réseaux des systèmes de la santé, de l'éducation et du social.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- clarifie ses tâches et responsabilités, recense le besoin d'information et de coordination de l'équipe. Repère les facteurs qui renforcent ou qui affaiblissent l'équipe.
- pense aux étapes et à sa contribution personnelle pour créer une bonne collaboration au sein de l'équipe. Détermine les interfaces, planifie le déroulement et les tâches dans le cadre des compétences et des responsabilités données.
- travaille de façon interdisciplinaire et apporte ses ressources de manière coopérative. Analyse les problèmes qui surgissent et participe de façon constructive à la recherche de solutions.
- analyse, au sein de l'équipe, l'activité commune et la réalisation des objectifs ainsi que son rôle. Évalue sa contribution et lance des mesures individuelles ou communes.

F2 Se constitue un réseau professionnel

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée se constitue un réseau interdisciplinaire. Il/elle coopère avec d'autres spécialistes et organisations de la profession ou d'autres groupes professionnels et soigne ses contacts professionnels.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- examine les possibilités de collaboration avec d'autres spécialistes et institutions des domaines de la santé, de l'éducation et du social qui sont utiles et constructives pour son réseau. S'informe sur les compétences à définir et les procédures à mettre en place pour qu'un réseau fonctionne bien.
- définit ses besoins et les objectifs qui plaident pour la création d'un réseau professionnel.
- organise les contacts et cultive les échanges professionnels pour garantir aux patient-e-s un traitement, un conseil et un suivi optimal. Prévoit une suppléance lors de ses absences.
- vérifie la qualité et l'actualité du réseau et l'adapte à ses besoins.



G. Diriger et gérer

G1

Dirige et gère son cabinet

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée dirige son cabinet selon des principes entrepreneuriaux. Il/elle en assure le fonctionnement et l'administration. Il/elle documente son activité thérapeutique. Il/elle agence son cabinet et en entretient l'infrastructure.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- s'informe régulièrement sur les tâches à effectuer et tient compte des dispositions légales, des directives, des exigences et des check-listes de l'association professionnelle et des bureaux d'enregistrement. Connaît les principes et les outils qui facilitent la gestion d'un cabinet. Enregistre les données et les informations sur la situation économique de son entreprise, la situation du marché et son offre de prestations.
- fixe les priorités, planifie et organise sa propre activité concernant la gestion et l'administration. Détermine le besoin en opérations de marketing et planifie leur réalisation avec les outils adéquats.
- prend les mesures administratives et entrepreneuriales qui s'imposent. Tient une documentation patients et rédige des rapports pour les différents services. Veille à la sécurité des moyens de l'entreprise et à l'archivage des données et de la documentation. Entretien et gère les ressources de l'entreprise. Délègue à des tiers la mise en place de mesures et en assure le contrôle (collègues, bureau fiduciaire, etc.). Conçoit l'infrastructure en tenant compte des aspects techniques, économiques, écologiques et esthétiques. L'entretien et respecte les standards en matière d'hygiène. Fait du marketing.
- vérifie la réalisation des objectifs et adapte la gestion du cabinet en conséquence.

G2

Assure et développe la qualité de son travail

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée veille régulièrement à la qualité de son activité professionnelle et prend les mesures pour en assurer et en améliorer la qualité de manière ciblée.

Le Praticien naturopathe diplômé, la Praticienne naturopathe diplômée

- connaît les principes de l'assurance qualité (qualité de la structure, des processus et des résultats) et les directives relatives à la qualité destinées aux professions thérapeutiques.
- planifie les mesures nécessaires pour assurer et développer la qualité de sa propre activité professionnelle et de son management.
- applique dans son cabinet les mesures garantant de la qualité et les standards de qualité.
- évalue les résultats du contrôle de la qualité et prend des mesures ciblées pour la développer aux plans de la structure, des processus et des résultats.